

R-3753-2011 / R-3754-2011

Preuve de L'Association des consommateurs industriels de gaz naturel (l'ACIG)

Juin 2011

Intragaz conclut que:

- 1. «... l'évolution et la volatilité du marché énergétique font en sorte que la méthode des coûts évités est devenue insoutenable. La pérennité de l'emmagasinage souterrain offert par Intragaz <u>exige</u> le passage aux principes du coût de service.»
- 2. «... ces coûts seront en constante diminution durant la période contractuelle.»
- 3. «Afin qu'Intragaz puisse se financer de façon adéquate, elle doit être en mesure d'offrir une garantie suffisante à ses créanciers qu'elle sera en mesure de rembourser sa dette. Pour ce faire, Intragaz et Gaz Métro ont convenu d'une durée de contrat de 15 ans.»

L'ACIG conclut que:

1. Pour des actifs physiques de longue durée, l'identification des services qui sont réellement équivalents est le facteur déterminant pour établir le coût évité.

Intragaz a erré dans l'identification des services équivalents.

Sa conclusion à l'effet que la méthode des coûts évités est devenue insoutenable n'est donc pas fondée.

L'ACIG conclut que:

2. Les coûts évités établis à partir de services équivalents à ceux offerts par Intragaz sont similaires aux coûts raisonnables découlant de l'application de la méthode du coût de service.

Intragaz erre également en concluant que la pérennité des actifs d'entreposage d'Intragaz exige le passage aux principes du coût de service.

Si la Régie conclut qu'un contrat de 15 ans est approprié, cette décision ne requiert aucunement le passage à la méthode du coût de service.

L'ACIG conclut que:

3. Les revenus annuels d'Intragaz seront à la baisse par rapport aux revenus actuels nonobstant la méthode utilisée.

Le revenu requis d'Intragaz sera relativement stable au cours des 14 prochaines années et ceci n'est pas conditionnel au passage à la méthode du coût de service.

Identification de services équivalents (aux services offerts par Intragaz)

- Certains contrats d'entreposage entre Gaz Métro et Union Gas venaient également à échéance en avril 2011.
- Gaz Métro a renouvelé ces contrats invoquant la flexibilité opérationnelle offerte par les services de Union Gas :
 - « Le site d'entreposage de Union Gas est un outil très flexible en terme de débit journalier permettant plus facilement une modulation en cours de journée gazière via les diverses fenêtres de nomination. »
- Le renouvellement de ces contrats nous guide dans l'identification de services équivalents à ceux offerts par Intragaz car :
 - « Une des modalités de gestion du site d'entreposage de PdL est la possibilité de réviser, à la hausse ou à la baisse, les nominations en cours de journée via les quatres fenêtres de nomination.»

R-3753 / R- 3754-2011

Preuve de l'ACIG

Identification de services équivalents (aux services offerts par Intragaz)

Pour des actifs de longue durée, l'identification des services qui sont réellement équivalents est le facteur déterminant pour établir le coût évité et non pas nécessairement l'accessibilité.

Il est difficile de comparer de façon précise un site d'entreposage à un autre car chaque site a ses propres caractéristiques.

Intragaz

(mini réseau d'enteposage)

St Flavien

Entreposage physique

Ratio retrait max/espace utile de 1,1%

Espace (120 million mètre cubes)

certains retraits quasi uniformes de décembre à mars

Pointe-du-Lac <u>Entreposage physique</u> Ratio retrait max/espace utile de 5,2%

Espace (22,7 million mètre cubes)

Flexibilité opérationnelle

Outil de pointe

Union Gas Entreposage physique

(réseau de sites d'entreposage)

Ratio retrait max/espace utile de 1,2%

Espace (465 million mètres cubes)

Flexibilité opérationnelle

Flexibilité pour minimiser coûts des achats à Dawn

Transactions financières

Certains retraits quasi uniformes de décembre à mars

Usine LSR Gaz Métro Entreposage physique

Ratio retrait max/espace utile de 9,8%

Espace (58,6 million mètres cubes)

Outil de pointe

Identification de services équivalents (aux services offerts par Intragaz)

Le choix de services équivalents

<u>Entreposage virtuel</u> Certains achats à Dawn en hiver	
Espace (virtuel)	oui
Espace physique	non
Flexibilité opérationnelle	non
Flexibilité pour minimiser coût des achats à Dawn	non
Transactions financières	non
Outil de pointe	non
Certains achats quasi uniformes de décembre à mars (mais pas nécessairement. Question de prix quotidiens.)	possiblement

L'entreposage virtuel par lui-même n'est pas un service équivalent aux services offerts par Intragaz.

Services équivalents aux services offerts par Intragaz:

- 1989: Union Gas + nouvelle usine GNL
- 2002: Échange été/hiver à Dawn avec courtiers
- 2007: Achats de gaz à Dawn en hiver

Pour 2011, l'ACIG dans sa preuve principale propose:

- Union Gas pour St Flavien
- Union Gas et usine LSR de Gaz Métro pour PdL

Dans ses réponses aux DDRs de la Régie, l'ACIG reconnaît cependant que:

 Union Gas pourrait correspondre à un mixte approprié d'entreposage physique de Union et d'entreposage virtuel à Dawn (certains achats à Dawn)

Calcul des coûts évités

- L'ACIG inclut dans sa preuve les coûts proposés pour Union Gas et l'usine LSR.
- La preuve de Gaz Métro rend des infos disponibles par rapport à certains coûts pour les transactions à Dawn.
- La Régie a suffisamment d'infos pour déterminer une fourchette de coûts évités selon le mixte approprié d'outils (Union, achats à Dawn, usine LSR) fournissant des services équivalents aux services offerts par Intragaz.
- De plus, les informations fournies par Intragaz (par rapport à la méthode du coût de service) ajustées pour être raisonnables fournissent un éclairage très utile pour ce qui est du choix des coûts évités.
- Selon l'ACIG, la détermination des coûts évités n'est pas une science exacte.

La méthode du coût de service

- Introduit certaines complications au chapitre des impôts présumés.
- Transfère le risque des dépenses d'entretien et de réparation à la clientèle de Gaz Métro.
- Transfère le risque des investissements liés au maintien de l'intégrité et de la performance des installations à la clientèle de Gaz Métro.
- Permet la fixation annuelle des tarifs pour qu'Intragaz puisse récupérer les sommes incluses dans le compte d'écart demandé ASAP et ajuster sa base de tarification ASAP et de bénéficier des efforts de Gaz Métro par rapport au coût du capital ASAP.
- Après 5 ans, si Intragaz s'est trompée on ajuste le tout à la hausse.

La méthode du coût de service (suite)

- À date, Intragaz a assumé les risques associés aux services d'entreposage – malgré un environnement concurrentiel - pas de monopole.
- Intragaz a réalisé des rendements intéressants sous la méthode des coûts évités – 21,9% après impôts en moyenne de 1990 à 1997 et 12,5% en moyenne de 2008 à 2010. L'ACIG dit: Bravo!
- La présente demande d'Intragaz semble complètement hors caractère.
- En février 2007, Intragaz plaidait devant la Régie qu'il ne serait pas approprié de modifier les règles du jeu en cours de route.
- Pour l'ACIG, il est clair qu'Intragaz a erré dans l'identification des services équivalents.

La durée du contrat

- Intragaz et Gaz Métro ont convenu d'une entente de 15 ans pour qu'Intragaz puisse se financer de façon adéquate.
- L'ACIG répète qu'il n'y a aucun rapport entre l'approbation d'un contrat de 15 ans et la méthode à être utilisée pour établir les tarifs d'entreposage d'Intragaz.
- L'ACIG est d'avis qu'il revient à Intragaz et à ses associés d'assurer le financement d'Intragaz et non à la clientèle de Gaz Métro.
- Advenant que la Régie conclut qu'il est important de régler la question du financement d'Intragaz, l'ACIG est d'avis que la Régie doit premièrement s'assurer que le financement avec recours aux actionnaires n'est pas possible.

R-3753 / R- 3754-2011

Preuve de l'ACIG

